

Publication internet pour un fonds article 8 - OMNES Capital

SFDR COMPLIANCE – Informations relatives aux produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales

Nom du fonds article 8 : **LCL Transition Energetique 2020**

Sommaire :

- A. Résumé
- B. Sans objectif d'investissement durable
- C. Caractéristiques environnementales ou sociale du produit financier
- D. Stratégie d'investissement
- E. Proportion d'investissements
- F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales
- G. Méthodes
- H. Sources et traitement des données
- I. Limites aux méthodes et aux données
- J. Diligence raisonnable
- K. Politiques d'engagements
- L. Lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, « indice de référence désigné »

A. Résumé

Le Fonds LCL Transition Energetique 2020 sera uniquement investi dans les parts du fonds Capenergie 4 (le "Fonds Maître").

Le montant de l'investissement dans le Fonds Maître ne pourra pas représenter moins de quatre-vingt-cinq (85) % de l'Actif net du Fonds.

B. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

C. Caractéristiques environnementales ou sociale du produit financier

OMNES la Société de gestion du Fonds Maître a identifié deux principaux objectifs durables (SDG). OMNES estime que les SDG mis en place par les Nations Unies permettent de répondre et de contribuer aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés :

- La pauvreté
- Inégalités sociales
- Changement climatique
- Dégradation de l'environnement
- Aboutir à une prospérité, à la paix et à la justice

Grâce à sa stratégie ciblée sur le développement d'infrastructures d'énergie renouvelable en Europe, Omnes est en mesure de contribuer positivement à deux des Objectifs de développement durable :

- Une énergie abordable et propre (**SDG 7**)
- Industrie, innovation et infrastructure (**SDG 9**)

Le suivi de chaque actif rendra également compte de la contribution à ces deux ODD.

D. Stratégie d'investissement

Afin d'atteindre ses objectifs d'investissement durable, OMNES va se focaliser sur des investissements liés au secteur de l'énergie renouvelable. OMNES a remarqué que de nombreuses améliorations techniques ont été réalisées dans ce secteur. Si on combine cela à la déréglementation des marchés, les entreprises ont l'opportunité de réaliser de nombreuses économies d'échelles.

OMNES a évalué que le besoin des capitaux dans le secteur de l'énergie renouvelable augmentera environ de 200 Milliards entre 2020 et 2030. Ainsi OMNES en investissant dans des sociétés spécialisées dans le secteur de l'énergie renouvelable pourra à la fois contribuer à l'objectif SDG 7 et 9 car elle pourra contribuer à la fois à l'innovation de l'énergie renouvelable et à développer l'économie du secteur (en finançant plus d'acteurs, plus de projets...).

E. Proportion d'investissements

Le fonds LCL Transition Énergétique 2020 à la stratégie d'investissement suivante :

Investir au moins de quatre-vingt-cinq (85) % de son l'Actif net dans le fonds Capenergie 4 (le "**Fonds Maître**").

F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Pour constamment monitorer les entreprises au sein de son portefeuille, OMNES la Société de Gestion du Fonds Maître se focalise essentiellement sur les facteurs sociaux, environnementaux et gouvernementaux. De cette manière OMNES possède une trace de l'évolution de la performance ESG de chacun de ses actifs ainsi que leur impact environnemental.

En outre, chaque année une série de question (environ 50 questions) sont posées aux entreprises au sein du portefeuille. Les thématiques de ces questions tournent autour de la transition énergétique, sociales, environnementales et gouvernementales (voir dans les annexes pour les questions). Ce questionnaire permet d'évaluer les problématiques ESG de chaque société ainsi que les potentiels risques et opportunités associés.

G. Méthodes

Afin de mesurer les performances ESG des sociétés dans leur portefeuille, l'équipe d'OMNES a développé un système de scoring basé sur des indicateurs bien précis. Les KPI servent de base au suivi des améliorations ESG au niveau des actifs du portefeuille et sont discutés au niveau du Conseil d'administration au moins une fois par an.

H. Sources et traitement des données

Les sociétés du portefeuille fournissent des données au gestionnaire via un questionnaire ESG. Les données sont ensuite analysées et consolidées. Si nécessaire, des discussions de suivi sont organisées avec les sociétés du portefeuille afin de vérifier la cohérence et l'homogénéité des données.

Les données recueillies par le gestionnaire auprès des sociétés du portefeuille ne sont pas auditées. Aussi, aucune garantie ne peut être donnée que les sociétés du portefeuille atteindront l'amélioration des KPI de performance.

I. Limites aux méthodes et aux données

Les données ne sont pas harmonisées à date, ce qui implique des résultats finaux différents en fonction de la source choisie. Par ailleurs les méthodes sont propres à la société de gestion.

Equitis Gestion a choisi de suivre les recommandations de ESMA et si structure de fonds nourricier d'intégrer les résultats de fonds maître.

J. Diligence raisonnable

Lors de la phase de préinvestissement, avant d'effectuer un quelconque investissement OMNES s'assure d'établir une due diligence ESG qui permet d'identifier les potentiels red flag et les projets qui auront un impact négatif sur l'empreinte carbone.

Les redflags ESG sont généralement les suivant :

Analyse sociale :

- ➔ Les impacts environnementaux directs (pollution de l'atmosphère, du sol, de l'eau...)
- ➔ Les questions relatives à l'utilisation des ressources (biomasse, pétrole, eau...)
- ➔ Les zones protégées et les habitats critiques
- ➔ Biodiversité (présence de zones du Réseau Émeraude, espèces en danger...)
- ➔ Impact sur le changement climatique (émissions de gaz à effet de serre, vulnérabilité accrue au changement climatique)
- ➔ Gestion de l'eau (impact du projet sur un lac, une rivière, une côte...)
- ➔ La capacité environnementale du développeur (création de systèmes de gestion des questions environnementales, existence de normes environnementales).

Analyse environnementale :

Il s'agit de vérifier que l'entreprise respecte la législation nationale en matière d'environnement et à la législation relative au personnel de travail, ainsi que les directives de l'Union européenne, notamment les directives ESE (évaluation environnementale stratégique) et EIA (évaluation des incidences sur l'environnement).

Analyse de la réglementation :

- ➔ Droit du travail ;
- ➔ Santé et sécurité (impact potentiel sur la santé des communautés voisines, règles de santé et de sécurité) ;
- ➔ Engagements des parties prenantes (acceptabilité du projet par les communautés locales, les consultations publiques)
- ➔ L'approche du développeur vis-à-vis de sa main-d'œuvre (respect du droit du travail, politique RH).

K. Politiques d'engagements

Equitis Gestion Société de Gestion du Fonds LCL Transition Énergétique 2020 se réfèrera aux critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance (dits "ESG"), visés à l'article L.533-22-1 du CMF, pris en considération par le Fonds Maître. Le rapport annuel du Fonds Maître sera annexé au rapport annuel du Fonds.

OMNES la Société de Gestion du Fonds Maître s'est engagé à respecter ses deux objectifs SDG. Ces objectifs s'adressent à toutes les sociétés et les nations unies se sont fixées comme objectif d'atteindre leurs objectifs à l'horizon 2030. OMNES s'est engagé aux objectifs suivants du SDG :

SDG 7 : soutient une énergie propre et abordable en investissant dans l'énergie solaire, éolienne et thermique, en améliorant la productivité énergétique et en veillant à ce que l'énergie pour tous soit vitale

SFG 9 : soutient les investissements dans l'innovation industrielle et l'infrastructure pour stimuler la croissance économique et le développement.

Omnes est également signataire de la charte ESG de France Invest. Cette charte sert de d'investissement responsable en soutenant la croissance durable des entreprises, la création de valeur partagée et la transparence.

En signant les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) dès 2009, Omnes a formalisé son engagement à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses processus d'investissement, ses pratiques d'actionnaire et sa société de gestion.